

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
26 FÉVRIER 2014 À 19H30

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

01402125 (1) Communication de l'approbation des modifications budgétaires B1 et 2 de 2013 -2.073.521.1

Le Conseil prend connaissance de l'approbation des MB1 et 2 de 2013 par le Collège provincial de Liège.

01402127 (2) Dotation à la zone de police du Condroz pour l'exercice 2014 -1.74.073.521.1

La dotation à affecter à la zone de police codifiée 5296 est fixée au montant de : 322.000,00 EUR pour l'année 2014.

01402128 (3) Marché de service: marché d'emprunts 2014 -2.073.527.1

Marché 2014 d'emprunts : 230.000€, d'une durée de 7 ans. Deux propositions sont demandées, l'une à taux fixe, l'autre à taux variable mensuellement.

01335324 (4) CPAS - Budget 2014 -1.842.073.521.1

Le budget du CPAS 2014 prévoit une intervention communale de 474.101,04 €

Il se présente comme suit :

Le tableau de synthèse du budget ordinaire

		2012	2013			2014
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2012						
Droits constatés nets (+)	1	1.191.607,90				
Engagements à déduire (-)	2	1.095.716,64				
Résultat budgétaire au 01/01/2013 (1 – 2)	3	95.891,26				
Budget 2013						
Prévisions de recettes	4		1.486.428,10			
Prévisions de dépenses (-)	5		1.486.428,10			
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2014 (4 + 5)	6		0,00			
Budget 2014						
Prévisions de recettes	7					1.206.727,19
Prévisions de dépenses (-)	8					1.206.727,19
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2015 (7 + 8)	9					0,00

Le tableau de synthèse du budget extraordinaire,

		2012	2013			2014
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2012						
Droits constatés nets (+)	1	466,58				
Engagements à déduire (-)	2	466,58				
Résultat budgétaire au 01/01/2013 (1 – 2)	3	0,00				
Budget 2013						
Prévisions de recettes	4		4.001,12			
Prévisions de dépenses (-)	5		4.001,12			
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2014 (4 + 5)	6		0,00			
Budget 2014						
Prévisions de recettes	7					3.500,00
Prévisions de dépenses (-)	8					3.500,00
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2015 (7 + 8)	9					0,00

01401746 (5) Réalisation des droits de la commune - Elections du 25.05.2014 - Vote électronique - Recours au Conseil d'Etat -2.073.3

Les communes utilisatrices du vote électronique sont « redevables » de la somme de 1,27 € par électeur ce qui porte pour la commune de Comblain-au-Pont le coût à 5.069,00 € sur base du nombre d'électeurs en 2012 ;

La décision du Gouvernement wallon introduit un facteur de discrimination à l'égard des communes qui organisent les élections par voie électronique ;

39 communes wallonnes sont inscrites dans le processus du vote électronique ;

27 communes ont décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat contre la décision du Gouvernement wallon, en particulier an annulation de l'arrêté du 7 novembre 2013 : Même si on n'envisage pas la portée individuelle, cet arrêté doit être motivé. Il y a un problème massif dans la détermination du montant par la RW : frais déjà assumés par les communes et déjà pris en charge par le fédéral. Il y a aussi une surestimation par rapport à ce qui est communiqué par STÉSUD. Rupture du principe

d'égalité puisque le personnel est à charge de l'ensemble des communes et non spécifiquement des communes à vote électronique. Et que certains programmes ont été mis à la disposition des Communes vote papier. L'AGW peut être assimilé à l'instauration d'une redevance ce qui implique que la redevance doit être proportionnelle aux frais engagés.

01334039 (6) Marché public de services de gestion de l'Espace Public Numérique (EPN) en 2014 -1.858

L'Espace Public Numérique (EPN) de la commune, implanté à la Maison du Peuple de Poulseur, dans la bibliothèque, est un service créé et organisé par la commune depuis janvier 2009 en partenariat avec l'asbl Centre de Coopération Educative qui en assure la gestion et l'animation pour le compte de la commune.

Cette collaboration est soumise à la loi sur les marchés publics.

En effet, il s'agit pour la commune de désigner l'organisme qui va gérer pour son compte la gestion de l'EPN et des projets qui y sont liés pour 2014. En l'occurrence, il s'agira, en 2014, de réaliser également le projet « Papy-Mamy surfeurs IV » pour lequel la commune a obtenu une subvention de la Wallonie.

La même procédure a été réalisée en 2013 et a conduit à l'attribution du marché à l'asbl CCE après consultation de trois organismes compétents pour ce type de services. Seul le CCE avait remis offre.

Le Conseil communal est invité à approuver les conditions et mode de passation de ce marché de services : procédure négociée sans publicité pour un montant total estimé à 5500 € tva.

Un article budgétaire est prévu au budget ordinaire 2014.

01401342 (7) Echange entre la Commune et l'Association Sporting Club Oneutois, adaptation des termes. -2.073.511.1

Le 30/03/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à divers travaux de sécurité Cheminement piéton à Mont rue du Village et rue des Béolles, mur de soutènement rue Havée Madeleine, glissières de sécurité rue Havée Madeleine et rue du Thier, entrées de village à Oneux, rue de l'Aunaie et rue du Thier ».

Ces travaux ont impliqué l'acquisition, pour cause d'utilité publique, des emprises parcelles sises rue du Thier, n° 887d et 883c, appartenant à Association Sporting club Oneutois en vue de la réalisation de la chicane visant à faire ralentir les véhicules rue du Thier à l'entrée du village d'Oneux et de l'aménagement d'un accès sécurisé aux infrastructures sportives, emprises à réaliser dans le cadre d'un échange à effectuer avec la parcelle 884a appartenant à la Commune de Comblain-au-Pont;

Outre l'emprise pour les travaux relatifs à la chicane, ont dû être réalisées des emprises pour la réalisation d'une nouvelle voirie menant à l'infrastructure sportive.

Les emprises à réaliser au profit dans la commune dans les biens appartenant à l'Association Sporting Club Oneutois Oneux sont de :

- 1a 60ca dans la parcelle cadastrée 1^{ère} Division, section I, n°887d, d'une valeur de 200,00 € pour la réalisation de la chicane
- 51ca dans la parcelle cadastrée 1^{ère} Division, section I, n°887d, d'une valeur de 63,75 € pour la réalisation du chemin
- 1a 45ca dans la parcelle cadastrée 1^{ère} Division, section I, n°883c, d'une valeur de 181,25 € pour la réalisation du chemin

Soit une emprise totale à réaliser au profit dans la commune dans les biens appartenant à l'Association Sporting Club Oneutois Oneux de 3a 56ca, d'une valeur totale de : 445,00 €

Les parcelles appartenant à la commune à échanger au profit de l'Association Sporting Club Oneutois Oneux sont :

- Cadastrée 1^{ère} Division section I numéro 884 A, d'une contenance 13a 67ca, d'une valeur de 1.708,75 € ;
- Cadastrée 1^{ère} Division section I numéro 884 B, d'une contenance de 5a 53ca, d'une valeur de 691,25 €

Soit un ensemble au profit de l'Association Sporting Club Oneutois Oneux de 19a 20ca, d'une valeur totale de : 2.400,00 € ;

L'échange doit donc se faire avec soulte au profit de la Commune de Comblain-au-Pont d'un montant de 1.955,00 € ;

Le conseil communal s'étant antérieurement prononcé pour un échange sans soulte, une nouvelle délibération doit être prise pour modifier les termes de l'échange.

01401343 (8) Modification de la délibération du conseil communal du 25/3/2013 portant sur un plan d'alignement et le déclassement d'un tronçon du chemin vicinal n° 15 à Oneux et non sur le déplacement dudit chemin vicinal. - 1.811.111.8

En séance du 25/03/2013, le conseil communal a proposé au Collège Provincial le déplacement d'une partie du chemin vicinal 15, tel que défini au plan du Géomètre Expert, Monsieur DUPONT Bernard daté du 25/06/2012 ;

Par courrier du 05/12/2013, le SPW – DGO5 se réfère au courrier du Service Technique Provincial du 20/08/2013 qui stipule que la présentation du dossier devait porter sur un plan d'alignement et non comme un déplacement d'une partie du chemin vicinal n° 15.

Le Géomètre Expert, Monsieur DUPONT, a pris contact avec le Service Technique Provincial, Monsieur le Commissaire Voyer, Monsieur DONNEAUX. Suite à cet entretien, il y est apparu qu'il y avait simplement lieu de rectifier les termes repris sur lesdits plans qui ont été dûment rectifiés suivant les indications fournies par le STP.

Le Conseil est donc invité à :

- soumettre à la décision du Collège Provincial le plan d'alignement fixant le nouveau tracé du chemin vicinal n° 15 et le déclassement de l'ancien tronçon du chemin vicinal n° 15 d'une superficie mesurée de 1009 M2 à Oneux, tel que défini dans le plan dûment modifié par le Géomètre expert, Monsieur DUPONT, en date du 19/12/2013.
- charger le Collège communal, après avoir obtenu l'accord du Collège Provincial sur le nouvel alignement proposé, de faire exécuter les formalités en vue du passage des actes pour cette régularisation et faire placer les bornes ad-hoc.

01402949 (9) Prolongation d'une année de la mise à disposition à titre précaire de locaux de l'ancienne école de Sart, Rue Lelièvre 79 au Docteur LEGRAND. -2.073.513.2

En séance du 08/11/2012, le Conseil communal du 8 novembre 2012 a approuvé la convention entre la Commune et Monsieur le Docteur O. LEGRAND relative à la mise à disposition, à titre précaire, de 2 locaux situés au rez de chaussée de l'immeuble sis à Sart, Rue Lelièvre, 79 à Comblain-au-Pont, bâtiment cadastré 2^{ème} division, section D 97P.

La convention, signée par les parties le 12 novembre 2012 prévoyait une prolongation d'une ou deux années, à la demande expresse de l'intéressé.

Cette demande a été sollicitée par Monsieur le Docteur LEGRAND du 09/01/2013.

Cet immeuble est destiné à la vente mais considérant les délais de procédure avant le passage d'un acte de vente, le Collège propose de prolonger la convention établie entre la Commune et Monsieur le Docteur O. LEGRAND, pour la mise à dispositions de 2 locaux, situés au rez de chaussée de l'immeuble sis à Sart, rue Lelièvre, 79 à Comblain-au-Pont, bâtiment cadastré 2^{ème} division, section D 97 P pour une période d'un an, à partir du 01/11/2013. Le montant de la location resterait inchangée à savoir : 250 €/mois.

01401444 (10) Personnel communal : obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein, notamment, des Communes : rapport sur la situation au 31/12/2013 ^{-2.082.7}

L'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'emploi de travailleurs handicapés dans les Provinces, Communes, CPAS et associations de Services publics porte sur l'obligation d'employer un nombre de travailleurs handicapés fixé à 2,5% de l'effectif au 31 décembre de l'année précédente, à savoir : au 31 décembre 2013.

Cet arrêté précise que l'employeur doit établir, tous les deux ans, un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés.

Au vu du nombre de personnes engagées au sein de l'Administration communale, il appert que le nombre de personnes handicapées devant faire partie du personnel communal s'élève à 1,30 équivalent temps plein. Le nombre d'agents reconnus handicapés engagés au sein du personnel communal s'élève à 2 emplois à temps plein. L'obligation d'occupation est donc rencontrée.

01402848 (11) Personnel communal : Modification du statut administratif et pécuniaire du personnel communal et modification du statut pécuniaire des grades légaux. Notification des arrêtés d'approbation ^{-2.087.41}

Le Conseil Communal prend connaissance de :

1. L'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, établi en date du 22 janvier 2014, approuvant le statut administratif et pécuniaire du personnel communal ;
2. L'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, établi en date du 22 janvier 2014, approuvant le statut pécuniaire des Directeurs.

02403818 (12) Gouvernement wallon - Projet de Schéma de développement de l'espace régional (SDER) ^{-1.777.811.6}

Le schéma de développement de l'espace régional (SDER) est l'instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il oriente les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités, l'urbanisme, la conservation de la nature...

Le SDER est un instrument d'aide à la décision pour les autorités locales, et pour orienter les comportements vers des projets qui contribuent à un développement territorial harmonieux de la Wallonie.

Le Gouvernement wallon a décidé de réviser totalement le document qui date de 1999.

La nouvelle mouture comporte 4 parties : le projet de territoire, les objectifs, la structure territoriale et les mesures d'aménagements. L'ensemble du document a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de 45 jours.

Le présent document fait référence aux 6 défis majeurs de la Wallonie : la démographie, la cohésion sociale, la compétitivité, la mobilité, l'énergie et l'évolution du climat.

Le présent point a pour objet de permettre au Conseil communal de rendre son avis sur ledit projet.

01335325 (13) Approbation de l'estimation ajustée d'un montant de 6.784,60 € hors TVA ou 8.209,37 €, 21% TVA comprise pour le marché de travaux : sécurisation du Quai de la Cité et du Thier Pirard à Comblain-au-Pont. Marché attribué à la sprl Palange. -1.811.111.2

En séance du 17 décembre 2013 le Conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé (€ 7.255,16) et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché de travaux : sécurisation du Quai de la Cité et du Thier Pirard à Comblain-au-Pont.

Ce marché portait sur la réalisation de système de ralentissement (chicanes et marquage au sol).

3 offres sont parvenues :

- LEGROS s.a., Rue des Pierrys 8 à 4160 ANTHISNES (7.940,00 € hors TVA ou 9.607,40 €, 21% TVA comprise)

- PALANGE Albert SPRL, Rue J. Bovy, 3 à 4190 Ferrières (6.784,60 € hors TVA ou 8.209,37 €, 21% TVA comprise)

- TRTC BONFOND Fils S.A., Allée de Wésomont, 1 à 4190 Werbomont (11.713,00 € hors TVA ou 14.172,73 €, 21% TVA comprise)

Le Conseil communal est invité à approuver l'estimation ajustée d'un montant de 6.784,60 € hors TVA ou 8.209,37 €, 21% TVA comprise, montant de l'offre la moins disante.

01400957 (14) Promotion sociale - Désignation de mandataire auprès du Comité de gestion de l'association de projet « Promotion Sociale Ourthe-Vesdre Amblève » -1.851.369

Afin de permettre à la Promotion Sociale d'Ourthe-Vesdre-Amblève de poursuivre son objet qui est de dispenser des formations relevant de la Promotion sociale sur les communes de Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont et Trooz, cela avec pour objectifs l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et sociales ainsi que la réponse aux besoins et demande de formation des entreprises, des administrations, de l'enseignement et des différents acteurs socio-économiques, a été créée une structure de coopération dotée de la personnalité juridique dénommée «Associations de projet» .

Le 16/07/2013, le Conseil communal a approuvé le projet d'acte constitutif de l'association de projet « Promotion Sociale Ourthe-Vesdre –Amblève » ;

Suivant la clef d'Hondt, les groupes MR et CDH doivent désigner deux représentants auprès du Comité de gestion.

01403158 (15) CPAS - Renouvellement des membres - Elections des membres du Conseil - Elections du 14 octobre 2012 - Démission de Mme GOFFIN Sylvie (INITIATIVES) & son remplacement par Mr MEAN Jean-Claude ^{-1.842.075.1.074.13}

Remplacement de Madame GOFFIN Sylvie (INITIATIVES) démissionnaire par Monsieur MÉAN Jean-Claude sur proposition du groupe.

02404459 (16) Convention entre la commune de Comblain, la commune de Hamoir et l'ASBL La Teignouse dans le cadre de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale ^{-1.842}

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, et plus particulièrement de l' « article 18 » (subvention complémentaire de 6.021,99 euros obtenue car l'accès aux droits fondamentaux dans les communes de Comblain et Hamoir est inférieure à la moyenne en Région Wallonne), il est nécessaire de collaborer avec une association présente sur le territoire par rapport à des besoins avérés. La collaboration se fera avec l'ASBL La Teignouse pour des actions d'insertion sociale : rencontres individuelles de la personne, écoute de son parcours et des difficultés rencontrées, mise en place d'objectifs individuels qui permettront à la personne de faire tomber les différents freins à l'insertion qu'elle rencontre (assuétude, perte d'emploi,... ; définition du type d'action qui sera mis en place (relais vers partenaires lorsque ceci est nécessaire, accompagnement SIS, ...) ; travail sur les freins à l'insertion par le biais des actions collectives et communautaires mises en place par le SIS de la Teignouse (bar à soupe, des potagers communautaires, sorties culturelles, tables d'hôtes, implication dans les festivités locales comme la fête des voisins, les brocantes, le marché de Noël, ...). Cette collaboration est donc formalisée dans une convention entre les communes de Comblain et Hamoir et La Teignouse.

02404460 (17) Soumission, pour approbation, du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 modifié suivant les remarques formulées par la DiCS ^{-1.842}

PUBLIQUE/BIBLIOTHEQUE

Le projet de Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 est modifié suivant les remarques formulées par le Gouvernement wallon. 2 actions ont été supprimées par rapport au 1^{er} projet, les autres sont restées identiques mais ont été détaillées.

02404335 (18) Marché de fournitures - Direction d'école - Matériel média et informatique. Tableau tactile et Portable école d'Oneux - Conditions -2.073.532.1

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 (Tableau tactile)

Commentaire : Tableau interactif 87 pouces – Rapport 16 :10

Livré avec 4 stylets SANS piles

Haut-parleurs intégrés au tableau et non dissocié / Réglage du volume sur le tableau

Livré avec logiciel interactif – Licence multiutilisateurs

Boitier de connexion avec connecteur VGA/Audio/Vidéo

Câbles de connexion

Projecteur de proximité de 2.500 AnsiLumen livré avec son support mural

Système de fixation du tableau et du projecteur à hauteur fixe

Montage et installation de l'ensemble sur un mur costaud proche d'une source électrique

Mise en route & connexion d'un PC

Explications et formation pour les utilisateurs.

Garantie 3 ans sur le projecteur avec service SWAP (Echange standard) sur site

Garantie 5 ans sur le tableau interactif

Lot 2 (portable)

Configuration minimale:

Windows 7 Professionnel

4 Go de SDRAM

02404460 (19) Réseau Bibliothèque Ourthe-Amblève. Règlement d'ordre intérieur. -1.852.11

Le Conseil communal, en séance du 16/07/2013, a décidé d'approuver le projet de Convention entre différents pouvoirs organisateurs (Commune d'Aywaille, de Comblain-au-Pont, de Hamoir et de Ferrières) pour la création d'un opérateur direct - Bibliothèque locale subventionné par la Communauté française - Bibliothèque locale d'Ourthe Amblève.

L'article 4 de cette convention stipule que les parties s'engagent à mettre notamment en place au sein de l'opérateur un règlement d'ordre intérieur unique, joint à la présente, reprenant notamment les modalités d'application de la présente convention.

Le Conseil communal est invité à approuver ce projet de règlement d'ordre intérieur portant sur (ceci étant un résumé):

- L'inscription, fixée à 5 euros par an et par lecteur de plus de 18 ans avec gratuité accordée aux jeunes de moins de 18 ans.

- Les horaires, les différentes bibliothèques du réseau Ourthe-Amblève étant ouvertes aux jours et heures fixés par les pouvoirs organisateurs.
- L'emprunt, le lecteur pouvant emprunter simultanément un maximum de 15 documents pour l'ensemble des bibliothèques du réseau, pour une période de 4 semaines.
- Les possibilités de réservations
- Les rappels et amendes de retard (amende de 0,15 € par document et par semaine de retard)
- La responsabilité du lecteur par rapport aux documents qu'il emprunte à la bibliothèque.
- La fréquentation
- La responsabilité des communes

Le présent règlement entrerait en vigueur le 1er mars 2014.

02404470 (20) Question du Groupe INITIATIVES - Construction d'un hall omnisports ^{-1.855.3}

Point introduit par Monsieur Richard MARCHAL du groupe Initiatives :

« La déclaration de politique générale indique la mise en œuvre d'un complexe sportif à Comblain. Le positionnement de notre Commune en la matière est significativement en retard en comparaison des communes voisines depuis de nombreuses années.

Il y a lieu de définir rapidement un plan directeur concret en la matière non seulement pour clarifier mais aussi informer les citoyens sur les intentions poursuivies et les horizons pressentis.

Même si la mise en œuvre concrète est subordonnée à l'octroi d'un subside de type Infrasports ou équivalent, l'étape initiale est de s'entendre sur la définition d'un plan cible.

Projet de délibération : le Conseil Communal mandate le collège pour déposer le contenu du schéma ciblé pour juin 2014 en termes de localisation, contenu de l'infrastructure ciblée et un premier exercice d'évaluation budgétaire, y compris les impacts sur le budget de fonctionnement de l'infrastructure ciblée et la définition de la structure projet prévue. »

02404471 (21) Question du Groupe INITIATIVES - Oeuvres périscolaires et service social de l'école - avantages sociaux octroyés par la commune -1.851.121.7

Point introduit par Monsieur Richard MARCHAL du groupe Initiatives :

« Nous avons fait état d'un manque de concertation et de clarté entre le collège et les représentants des réseaux scolaires locaux pour ce qui concerne les avantages sociaux en 2013-2014 en particulier la piscine. Le réseau libre de CAP a demandé à plusieurs reprises la nécessité d'une clarification notamment dans les critères de répartition des avantages sociaux et dans les objectifs pédagogiques poursuivis. Engagement verbal avait été pris par l'échevin de l'Enseignement de mettre sur pied cette concertation en janvier 2014 afin de bien et mieux préparer l'année 2014-2015.

Projet de délibération : le Conseil Communal mandate le collège pour mettre en place une concertation annuelle, avec la participation de Mr le Bourgmestre, visant à définir les objectifs, les clés de répartition et les modalités pratiques associées de 2014-2015. Le délai est fixé à février 2014. »

02404472 (22) Question du Groupe INITIATIVES - Sécurité sur le tronçon vers Anthisnes à Fond du Sart -1.811.122.7

Point introduit par Monsieur Richard MARCHAL du groupe Initiatives :

« Le tronçon de route depuis la sortie de la Commune de Poulseur jusqu'à l'entrée d'Anthisnes ne comprend aucune habitation. Il est devenu hyper dangereux. : aucun éclairage, aucun marquage au sol, accotements très déstabilisés, profil de route aléatoire, accotements en saillie, largeur de passage limite, trafic de camions 40 Tonnes dès 7h matin dans les deux sens. De nombreux poulseurois et anthisnois et de nombreux camions utilisent cette route.

Même si GBA doit implanter un nouveau tronçon plus direct vers Villers-aux-Tours, celui-ci ne verra le jour que dans plus de 2 ans. Il y a lieu d'agir à court terme.

Projet de délibération : le Conseil Communal mandate le collège pour agir de façon formelle auprès de l'administration communale d'Anthisnes afin de requérir en 2014 la mise en place de solutions nettement plus sécurisantes et non nécessairement coûteuses : marquages adaptés le long des accotements, points luminescents au sol, piquets luminescents, réfection durable des accotements. »

02404473 (23) Question du Groupe INITIATIVES - Grès du Bois d'Anthisnes et les riverains du Grand Enclos ^{-1.782.3}

Point introduit par Monsieur Richard MARCHAL du groupe Initiatives :

« Le lotissement du Grand Enclos est à proximité de la carrière GBA et est préjudicié par les impacts des tirs de mines de la carrière. Les riverains ont tenu une première réunion visant à partager les situations et préjudices de chacun et à définir des actions concertées pour réduire / éliminer les risques et les effets.

Le constat est tel qu'une dizaine de maisons font état de préjudices concrets et stigmatisent la puissance accrue des tirs.

Des pistes d'action concrètes ont été identifiées et une réunion d'échange et de concertation avec les décideurs GBA est nécessaire afin d'agir efficacement et sereinement. Le collège communal avait déjà souligné cette nécessité il y a plus d'un an sans suite à ce jour.

Projet de délibération : le Conseil Communal mandate le collège pour obtenir la mise en place d'une réunion de concertation avec les décideurs GBA afin de partager l'information Riverains/GBA et de définir un plan d'action concertée visant à réduire les risques, dans un délai de 3 mois. La présence de Monsieur le Bourgmestre est nécessaire. »

02404476 (24) Question du Groupe INITIATIVES - RN633 - Travaux de sécurisation ^{-1.782.3}

Point introduit par Monsieur Richard MARCHAL du groupe Initiatives :

« Cette route est l'axe de jonction entre les deux sites de l'entité Comblain et Poulseur. C'est une route nationale. Depuis des années / mois, la circulation est alternée sur un tronçon important suite à l'arrêt des travaux de consolidation des versants rocheux et de renforcement des canalisations. (A Martinrive, la circulation est normalisée depuis plus d'un an). Ces dispositions dissuadent les usagers et les citoyens. Les impacts commerciaux sont évidents pour notre commune. Cette situation ne peut continuer à perdurer.

D'autant qu'à cette déplorable situation, vont s'ajouter les impacts – à mesurer - des travaux du Quai à Comblain. La traversée et le passage par Comblain deviendraient ainsi extrêmement dissuasifs.

Projet de délibération : le Conseil Communal mandate le collège pour agir formellement vers les instances compétentes afin de faire part des préjudices encourus par nos citoyens et notre Commune et d'obtenir un délai de résolution 2014 décent. Le cas échéant, agir par tous les moyens pour débloquer le subside nécessaire s'il s'avère que la contrainte budgétaire régionale est facteur de blocage. »

02404329 (25) Subvention à l'Association Sporting Club Oneutois -1.855.3

Les travaux relatifs à la réalisation d'une chicane rue du Thier à Oneux ont été réalisés de même qu'une nouvelle voirie menant à l'infrastructure sportive.

Les emprises à réaliser au profit dans la commune dans les biens appartenant à l'Association Sporting Club Oneutois Oneux sont de 3a 56ca, d'une valeur totale de : 445,00 €

Les parcelles appartenant à la commune à échanger au profit de l'Association Sporting Club Oneutois Oneux sont de 19a 20ca, d'une valeur totale de : 2.400,00 € ;

L'échange doit donc se faire avec soulte au profit de la Commune de Comblain-au-Pont d'un montant de 1.955,00 € ;

Cet échange avec soulte, d'initiative communale, permettra à l'Association Sporting Club Oneutois Oneux d'être totalement propriétaire de ses installations sportives et donc de garantir la pérennité de ses actions en vue du développement et de la vie associative au sein de la commune de Comblain-au-Pont.

C'est pourquoi le Collège propose au Conseil communal d'octroyer à l'Association Sporting Club Oneutois une subvention de 1.955,00 € permettant de payer le soulte de l'échange. Cette subvention est octroyée à la condition que les biens cédés gardent leur affectation durant une durée minimum de 15 ans;

01400969 (26) Procès-verbal de la séance précédente. -2.075.1.077.7



